

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 septembre 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle de réunion

Présents :

M. BECK Benjamin, M. COANET Sylvain, M. DENIS Michel, Mme FAGOT Annie, Mme GERARD Sandrine, Mme IRTUM Delphine, Mme MANDLER Charlotte, Mme PAPI Agnès, M. PERRIN Luc, M. TACHET Dominique, M. TARDY Daniel, M. VARNIER Ludovic, Mme VAUTHIER Pauline, M. VILLEMIN Yannick

Procuration :

Mme SIGRIST Séverine donne pouvoir à Mme MANDLER Charlotte

Excusée

Mme SIGRIST Séverine

Secrétaire de séance : M. TARDY Daniel

Président de séance : M. VILLEMIN Yannick

40/2025-05 - Institutions et vie politique : Approbation du procès-verbal

Le Conseil Municipal,

Entendu qu'aucune remarque n'a été émise sur le procès-verbal du 19 août 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal du 19 août 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

41/2025-05 - Intercommunalité : Rénovation de l'éclairage public par le SDEV

M. le Maire présente le projet suivant : Rénovation Ep sur la commune

M. le Maire précise que le coût de l'opération est estimé à 259 038,56 € HT pour 200 points lumineux (soit 1 295,19 € HT / point lumineux) et précise que ces travaux ne sont pas retenus au titre du programme de subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage.

La participation du SDEV s'élèvera à 70% du montant HT du projet, plafonné à 750 € HT de travaux par point lumineux et 200 points lumineux maximum par an et par commune, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2025.

Les prises en charge du SDEV étant cumulables avec d'autres financements, le taux de participation du SDEV interviendra après les autres financements possibles.

La participation financière de la commune s'élèvera donc au complément de la participation financière du SDEV, soit 30% minimum, en fonction du coût par point lumineux et du nombre de points lumineux concernés par le projet.

Selon l'estimation du projet ci-dessus, la participation financière du SDEV s'élèverait à $200 \times 750 \times 70\% = 105\,000,00$ € et la participation financière de la commune s'élèverait à 154 038,56 €. Les participations financières du SDEV et de la commune seront recalculés, après la réalisation des travaux, sur le montant réel du projet.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, le SDEV est inscrit sur le Registre National des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et y dépose en son nom propre les CEE liés aux travaux qu'il fait réaliser sur son patrimoine.

Le système des CEE permet de valoriser certaines actions d'économies d'énergie en comptabilisant l'économie d'énergie réalisée pendant la durée de vie estimée de l'équipement, l'unité est le kWh Cumac (énergie économisée cumulée actualisée).

Ces CEE sont valorisés en euros lors de leur vente. Ils proviennent d'actions diverses réalisées notamment lors de la rénovation du parc d'éclairage public.

Les cessions (de gré à gré) au mieux offrant étant valables sur de courtes périodes (quelques heures à 1 jour), il est proposé de vendre au plus offrant la totalité des CEE disponibles. La transaction sera réalisée via la plateforme EMMY du Registre National des Certificats d'Economie d'Energie.

Une fois la transaction réalisée, le SDEV reversera 80 % du montant obtenu à la commune, et conservera 20 % pour les frais de gestion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet tel qu'il est présenté,
- autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,
- s'engage à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant a minima 30 % du montant réel HT du projet,
- approuve le principe de cession des CEE déposés par le SDEV,
- approuve la signature de l'acte de cession,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la cession des CEE.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

↳ Communauté d'Agglomération d'Epinal :

- entendu le versement sur demande à la CAE d'une allocation au transport scolaire, dans le cas où le domicile est situé à plus de 2km de l'arrêt de transport le plus proche,
- entendu le programme prévisionnel des travaux pour l'aire de camping-car,
- entendu l'installation prochaine d'une station de 5 vélos électriques Vivolt, place de la Mairie,

↳ Commission affaires scolaires/RPIC :

- entendu la répartition pour la rentrée scolaire 2025-2026 :

PS/MS : 18 élèves,

GS/CP : 22 élèves,

CP/CE1 : 22 élèves,

CE2/CM1 : 24 élèves,

CM1/CM2 : 23 élèves,

Soit 109 élèves (68 de Girancourt et 41 de Dommartin-aux-Bois)

- entendu que les effectifs de fréquentation des services périscolaires restent élevés,
- entendu le nombre d'enfants qui utilisent le service de transport scolaire de la ligne de bus de Girancourt,
- entendu qu'une concertation doit être organisée sur la question de l'organisation du temps scolaire pour les années à venir, avec les élus, les enseignants et les parents d'élèves,
- entendu les remerciements des enseignants quant à l'investissement des jeux extérieurs et les travaux effectués pendant les vacances estivales,

↳ Commission action social :

- entendu le don de 100 € de la famille PERRIN,

- entendu le don de 50 € de la famille LÊVEQUE,

- entendu le don de 100 € de la famille CHARLES,

- entendu le don de 15 € des forains qui participent à la Foire à la Frite,

- entendu que les invitations pour le repas des aînés ont été distribuées par les membres de la commission.

Ce moment d'échanges a été apprécié par les aînés,

↳ Commission bâtiment :

- entendu la mise en place de la fibre optique à la Mairie le vendredi 16 septembre 2025 et que chaque bâtiment a fait l'objet d'une étude de situation,

-entendu qu'un incendie criminel s'est déclaré à la salle polyvalente le vendredi 12 septembre dernier. L'auteur des faits aurait été identifié par la Gendarmerie d'Epinal. L'estimation globale des travaux est de 15 000 € à 20 000 €,

- entendu qu'un permis de construire a été déposé pour le projet de construction d'un plateau multisports couvert,

- noté que le projet de toilettes dans le garage où se trouve la sous-station est suspendu pour le moment,

↳ Commission voirie :

- entendu l'incendie d'un véhicule suite à un problème mécanique au niveau du calvaire de la Croix des Brûlées le dimanche 21 septembre 2025. En raison de la détérioration de la voirie, une déclaration d'assurance a été établie,

- entendu la mise en place d'un panneau stop au carrefour des rues de Renauvoid et des Etangs,

- entendu que la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits à hauteur du 178 rue Grande Rue en raison des menaces d'effondrement d'une maison,

↳ Commission convivialité :

- noté la deuxième édition de la journée convivialité qui se tiendra ce dimanche 28 septembre 2025, avec 3 itinéraires à la découverte de Girancourt,

↳ Puis le Conseil Municipal a :

- entendu le remerciement des Amis de l'Ecole pour la subvention communale,

- entendu l'accident du travail de Xavier VALIN survenu le 15 septembre dernier. La commune pourrait faire appel à Jeunesse et Culture pour réaliser des travaux de tontes,

- entendu le rapport d'activité 2024 du SDEV,

- entendu que des habitants, l'Etat, et la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges ont exprimé leur soutien aux élus suite à la publication dans la presse d'un article intitulé " Le Maire menacé de mort : un homme identifié et poursuivi devant la justice". Messieurs Michel DENIS et Yannick VILLEMIN sont invités à comparaître devant le tribunal en tant que victimes des faits dans le cadre de cette affaire qui sera jugée le 6 novembre prochain,

- entendu qu'une personne va être jugée en octobre pour avoir tenu des propos diffamatoires à l'encontre du Maire, suite à un commentaire sous un article de presse relayé sur les réseaux sociaux,

- entendu les micro-coupures sur la commune pour lesquelles l'information est systématiquement transmise à ENEDIS,

- entendu l'analyse de l'activité et des résultats de l'Agence Postale. Les deux agents ont été félicités de leur travail,

- entendu que la plainte d'un agent communal envers le Maire a été classé sans suite par le procureur,

- lecture est donnée d'une demande d'un habitant afin que la benne à déchets verts soit réinstallée. Une réponse négative lui a été communiquée, précisant que deux déchetteries proches étaient disponibles : celles des Forges et de Golbey,

- entendu la réflexion concernant la vidéoprotection sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22 heures 50 minutes

Le Secrétaire de séance,



Fait à GIRANCOURT
Le Maire,

